

Tarifs de commandes

Tarifs minimums suggérés pour les commandes d'œuvres musicales

Tarifs minimums suggérés pour les commandes, en vigueur à partir du 1 janvier 2026 (inflation de 2.4% – septembre 2025)

**Les Tarifs minimums suggérés par la LCC seront ajustés en fonction de l'inflation, conformément à l'IPC de fin de mois de septembre fourni par Statistique Canada. Les augmentations de tarifs seront affichées après l'annonce de l'IPC de septembre. Cela se produit généralement de la mi- à la fin octobre. Les montants en dollars seront arrondis à l'entier supérieur. L'augmentation des frais entrera en vigueur le 1er janvier de chaque année.*

Les tarifs seront augmentés à partir de janvier 2025.

Si vous tentez de déterminer les tarifs d'un projet plusieurs années à l'avance, veuillez prendre en compte l'augmentation de l'inflation, au meilleur de vos capacités. Vous pouvez utiliser des outils comme les [Prévisions de l'inflation émises par l'OCDE](#) ou le [calculateur d'inflation de la Banque du Canada](#) comme points de repères.

I Musique pour ensemble (par minute)

Un ou deux exécutants 525\$

Trois ou quatre 587\$

Cinq à huit 662\$

Neuf à quinze 760\$

II Orchestre (par minute)

Orchestre de chambre, jusqu'à 15 parties séparées 760\$

Orchestre, plus de 15 parties séparées 976\$

III Choeur (par minute)

A cappella jusqu'à 7 parties séparées 587\$

A cappella 8 parties séparées et plus 662\$

Avec piano ou un autre instrument seule, jusqu'à 7 parties vocales séparées 691\$

Avec piano ou un autre instrument seule, 8 parties vocales séparées et plus 767\$

Avec ensemble (jusqu'à 8 interprètes instrumentaux) 851\$

Avec orchestre de chambre (9 à 15 interprètes instrumentaux) 944\$

Avec orchestre complet (plus de 15 parties séparées) 1050\$

IV Musique électroacoustique (par minute)

691\$ (plus frais de location de studio, si non fourni)

Addition d'une composante électronique/électroacoustique à un ensemble ou soliste: ajoutez 180\$ par minute

V Musique de scène

Opéra, ballet, multimédia: les tarifs sont [à négocier](#) selon la nature de chaque commande

Tarif suggéré pour la copie musicale de partitions

voir notre [Grilles tarifaires pour la gravure et la préparation musicale](#)

Les honoraires n'incluent pas les frais de copie et de reproduction qui sont à la charge du commanditaire. Le compositeur a la responsabilité de fournir une partition lisible et qui puisse être reproduite.

Pour les œuvres dont la durée dépasse 20 minutes, dans toutes les catégories, les tarifs doivent être négociés individuellement.

Vous ne savez pas trop comment financer votre commande en tenant compte de ces tarifs de commandes? De nombreuses commandes reçoivent des subventions de conseils des arts. Consultez les subventions offertes par les conseils des arts fédéraux, provinciaux et municipaux comme le [Conseil des arts du Canada](#), le BC Arts Council, le [Conseil des arts de l'Ontario](#), le [Conseil des arts et des lettres du Québec](#), l'Alberta Foundation for the Arts, Arts NL, le Toronto Arts Council, et plus encore.